Mairie de LUEMSCHWILLER

7 rue de l'Ecole 68720 LUEMSCHWILLER

03.89.25.42.55

mail: mairie@luemschwiller.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant réglementation de la circulation à l'occasion des travaux de déploiement de la fibre optique à LUEMSCHWILLER



Le Maire de la commune de LUEMSCHWILLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2542-2 et L. 2542-3,

Vu le Code de la Route, modifié et complété,

Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifié et complété,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977, modifiée et complétée, vu la demande de l'entreprise AR RESEAUX – 7 rue de la Briqueterie – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à prévenir les accidents de la circulation pendant la durée des travaux de tirage de la fibre optique via des chambres télécom existantes en trottoir, accotement, chaussée à LUEMSCHWILLER,

ARRÊTE

Article 1 er

A compter du lundi 25 janvier 2021 et pour toute la durée des travaux prévus jusqu'au vendredi 05 mars 2021 inclus.

Article 2

- Les travaux ayant pour objet des travaux de tirage de la fibre optique via des chambres télécom existantes en trottoir, accotement, chaussée à dans toute la commune, l'entreprise devra prendre toutes les mesures permettant de garantir la sécurité de ses interventions.
- Dans ce cadre et si nécessaire, l'entreprise pourra mettre en place une circulation alternée (manuelle), ainsi qu'une interdiction de stationner et de dépasser dans la zone d'intervention.

Article 3

La signalisation du chantier, conforme aux réglementations en vigueur en la matière, sa maintenance ainsi que la gestion de l'alternat de circulation seront assurées par l'entreprise l'entreprise AR RESEAUX – 7 rue de la Briqueterie – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM chargée des travaux.

Article 4

Tout agent de la Force Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- > Brigade de Gendarmerie d'ILLFURTH
- > SDIS Groupement Sud CSP des 3 Frontières à SAINT-LOUIS
- > COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUNGAU ALTKIRCH
- > Conseil Départemental du Haut-Rhin Unité Routière à ALTKIRCH
- ➢ Société TRANSDEV Grand-Est ILLZACH
- ➤ Entreprise AR RESEAIX 7 rue de la Briqueterie 67460 SOUFFELWYERSHEIM
- > La Poste ILLFURTH

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Fait à LUEMSCHWILLER, le 25/01/2021 Le Maire :

Germain GOEPFERT

Acte certifié exécutoire à compter du 25/01/2021 Luemschwiller, le 25/01/2021

Le Maire:

Germain GOEPFERT